



**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections

Strasbourg, le

22 février 2024

### **ARRÊTÉ**

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

La préfète de la région Grand Est,  
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,  
préfète du Bas-Rhin

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

### **ARRÊTE:**

**Article 1er :** Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

**Article 2 :** Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3: Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète  
Pour la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général



Mathieu DUHAMEL

### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté  
Section élections  
5 place de la République  
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer  
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques  
Place Beauvau  
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTROLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2**

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS  
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL  
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

*Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer uniquement le titulaire de leur fonction.*

Commune	Arrondissement	Tribunal judiciaire	Conseiller municipal Suppléant éventuel	Délégué de l'Administration désigné par le représentant de l'État dans le département Suppléant éventuel	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président Suppléant éventuel
BUHL	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Léonard LANG Monsieur Cédric CASPAR	Madame Amandine GRUSSEMER Madame Manuëlo NIPPERT	Monsieur Frédéric STEMPFEL Monsieur Gérard GRESSEL
BURBACH	Saverne	Saverne	Madame Peggy KNAPP Monsieur Antoine WILLIG	Monsieur Marc KRAEBER Monsieur Claude WALTER	Monsieur Gilbert WILLIG Madame Élioth PRACHT
BUST	Saverne	Saverne	Madame Cindy JUSZCZAK Monsieur Patrick KLEIN	Madame Régine REGETT Madame Angélique TILLMANN	Madame Danielle BELTRAN
BUSWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur Patrick KURTZ	Monsieur René GEBHARDT	Monsieur Bernard TINDENMAYER
BUTTEN	Saverne	Saverne	Madame Modwene BRONET Monsieur Loïc BETSCH	Madame Estelle BLEICHNER	Monsieur Albert REUTENAUER
CLEEBOURG	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Dominique ILTIS Monsieur Joseph WALT	Monsieur Denis BALL Monsieur Frédéric JACKY	Monsieur Sébastien ORTIZ Madame Stéphanie JUNG
CLIMBACH	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Maeva WILLINGER	Monsieur Claude MEIER	Madame Anita SCHWEICKART
COLROY-LA-ROCHE	Molsheim	Saverne	Madame Dolphine PREISEMANN Monsieur Sébastien AUBRY	Monsieur Richard GALLI Monsieur Gilbert BRANDT	Monsieur André MOTEL Monsieur Claude MONTEILLET
COSSWILLER	Molsheim	Saverne	Monsieur François FRITSCH Monsieur Michel HUNZINGER	Monsieur Philippe FOUGERES Madame Céline SCHUSTER	Madame Sandra VILMAIN Monsieur Matthieu HUY
CRASTATT	Molsheim	Saverne	Monsieur Pierre GOETZ Madame Gaëlle HAUSSWALD	Monsieur Raphaël GOELLER Madame Marie-Jeanne BENOIT	Madame Nadine FENT Monsieur Louis JCHMITT
CROETTWILLER	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Fabien SITTER Monsieur Christophe WAGNER	Monsieur Nicolas HOERTH Monsieur Franck ROTH	Madame Martine THALMANN Madame Mireille BARTHEL
DAHLENHEIM	Molsheim	Saverne	Madame Jeannine RISCH Monsieur Dominique HECKMANN	Madame Francine SCHALL Madame Véronique KIRCHGESSNER	Madame Sylvie HECKMANN Madame Marie VIERLING
DAMBACH	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Madame Josée JOND Monsieur Christophe STOECKEL	Monsieur Jean-Gabriel NEUSCH Monsieur Roland JUND	Madame Sandra BAUER Monsieur Laurent ROTH
DAMBACH-LA-VILLE	Sélestat-Erstein	Colmar	Monsieur Raymond DIELENSEGER Monsieur André SCHUMLER	Madame Marie-Christine MULLER Monsieur Benoît MESSMER	Madame Sophie DIETRICH Monsieur André MEYER
DANGOLSHEIM	Molsheim	Saverne	Madame Aurélie CONRARD	Monsieur Marc MUNICH	Monsieur Michel MOREL
DAUBENSAND	Sélestat-Erstein	Strasbourg	Monsieur Jérôme DAVID	Monsieur René DÉMANGE	Monsieur Guy DOTT

